



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de 3^e ligne de métro et ligne Aéroport Express est ouverte sur les communes de Toulouse, Colomiers, Blagnac et Labège.

La personne responsable du projet est monsieur Jean-Michel Lattes, président de Tisséo Collectivités, auprès de qui des informations peuvent être demandées à l'adresse dgs@tisseo.fr.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sous format papier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les lieux suivants pendant 45 jours consécutifs du 15 décembre 2021 à 9h au 28 janvier 2022 à 17h, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

- à la mairie de Blagnac, 1 place des arts à Blagnac,
- à la mairie de Colomiers, 1 place Alex-Raymond à Colomiers,
- à la mairie de Labège, rue de la croix rose à Labège,
- à la maison de la citoyenneté centre, 5 rue Paul Mériel à Toulouse,
- à la maison de la citoyenneté rive gauche, 20 place Jean Diébold à Toulouse,
- à la maison de la citoyenneté nord (siège de l'enquête), 4 place du marché aux cochons à Toulouse,
- à la maison de la citoyenneté est, 8bis avenue du Parc à Toulouse,
- à la maison de la citoyenneté sud-est, site Niel, 81 rue Saint Roch à Toulouse,

Le dossier d'enquête peut être consulté par le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

En outre, le dossier est accessible gratuitement sur un poste informatique à la maison de la citoyenneté nord, à ses jours et heures d'ouverture habituels.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé en se rendant sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau>

Ou directement sur le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-metro-toulouse>

- S'adresser par courrier électronique à la commission d'enquête

De plus, le public peut adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante :

ddt-seef-enquete-eau@haute-garonne.gouv.fr

Ces observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne.

Il peut adresser ses observations et propositions à la commission d'enquête par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le président de la commission d'enquête – Enquête publique 3e ligne de métro et ligne Aéroport Express – mairie de Toulouse – maison de la citoyenneté nord 4 place du marché aux cochons 31200 Toulouse. Elles sont annexées dès leur réception au registre d'enquête déposé à la maison de la citoyenneté où elles sont tenues à la disposition du public.

Par décision du tribunal administratif de Toulouse du 2 novembre 2021, la commission d'enquête est composée de monsieur Bruno Galiber d'Auque, fonctionnaire retraité du ministère de l'agriculture, président de cette commission d'enquête, et de messieurs Christian Nival et Christian Tourailles.

La commission d'enquête reçoit le public lors des permanences qu'elle tient aux lieux, jours et heures suivants :

- le mercredi 15 décembre 2021 à la maison de la citoyenneté nord (Toulouse), de 14h à 17h ;
- le mercredi 22 décembre 2021 à la mairie de Colomiers, de 9h à 12h et à la maison de la citoyenneté rive gauche (Toulouse), de 14h à 17h ;
- le mercredi 5 janvier 2022 à la maison de la citoyenneté sud-est (Toulouse), de 9h à 12h et à la mairie de Labège, de 14h à 17h ;
- le mardi 11 janvier 2022 à la mairie de Blagnac, de 9h à 12h et à la maison de la citoyenneté centre (Toulouse), de 13h30 à 16h30 ;
- le vendredi 21 janvier 2022 à la maison de la citoyenneté rive gauche (Toulouse), de 9h à 12h et à la maison de la citoyenneté est (Toulouse), de 14h à 17h ;
- le vendredi 28 janvier 2022 à la maison de la citoyenneté nord (Toulouse), de 14h à 17h.

Enfin, le public peut également prendre rendez-vous pour rencontrer un commissaire-enquêteur via le site qui héberge le registre dématérialisé.

Toute observation, tout courrier ou document réceptionné avant le 15 décembre 2021 à 9h ou après le 28 janvier 2022 à 17h ne peut être pris en considération par la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête peuvent être consultés sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse précitée, ainsi que dans les mairies des communes de Toulouse (maisons de la citoyenneté mentionnées ci-dessus), Colomiers, Blagnac, Labège, pour y être sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées peuvent obtenir à leur frais, communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne.

A l'issue de l'enquête, le préfet statue sur la demande d'autorisation, par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus de projet, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.